

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (A.M.I)

Pris en application des dispositions L. 2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

DÉLIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DOMANIALE

Site portuaire de Boulogne-sur-Mer
Rade située derrière la digue Carnot
Emprise sur le plan d'eau

Date et heure limites de réception des propositions :
Mercredi 31 Juillet 2024 à 18h00, délai de rigueur.

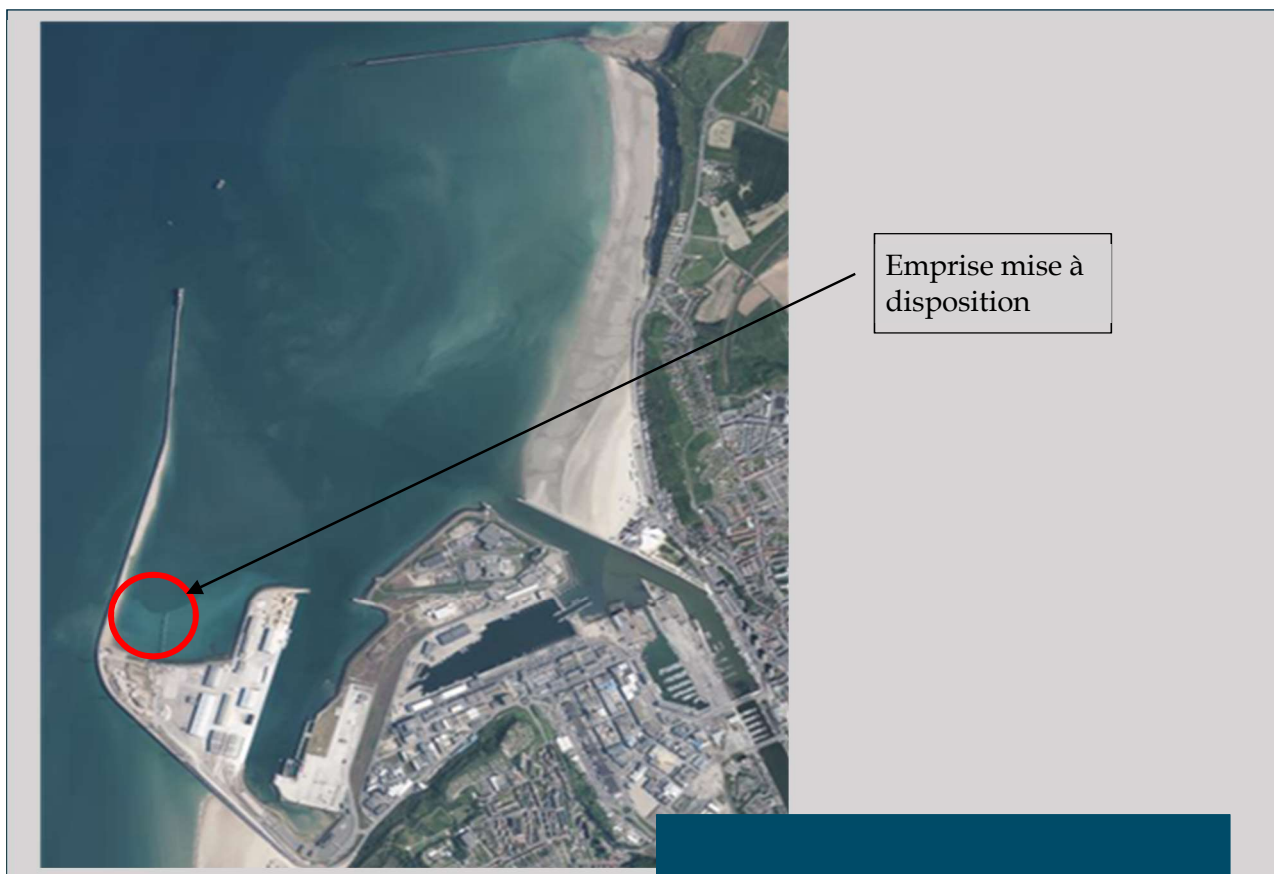
CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE
Siège de Région
151 Avenue du Président Hoover
59000 LILLE



01

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

La Région Hauts-de-France, propriétaire et autorité portuaire du port de Boulogne-sur-Mer - Calais, a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation d'une emprise de 800 m² sur le plan d'eau de la rade située derrière la digue Carnot pour une durée de deux ans. Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à s'assurer, préalablement à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent, conformément à la réglementation en vigueur.



Cette emprise sera mise à disposition du bénéficiaire qui, en contrepartie, versera une redevance annuelle tenant compte des avantages de toutes natures procurés par l'occupation et l'utilisation du domaine portuaire régional.

02

Modalités de réponse

Toute manifestation d'intérêt doit obligatoirement comporter au moins les éléments suivants :

- Un *courrier de présentation* du candidat ;
- Un *mémoire d'intérêt* présentant le projet proposé sur l'espace considéré en mettant en perspective les enjeux portuaires et en précisant notamment les déterminants, le modèle d'affaires (précisant notamment la valeur ajoutée conférée sur l'ensemble foncier objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt), la robustesse financière du projet et l'impact pour l'emploi. Le mémoire s'attachera aussi à positionner le projet en termes de transition énergétique, de digitalisation, d'économie circulaire ou d'adaptation au changement climatique, qui sont autant d'enjeux pour le port de Boulogne-sur-Mer – Calais ;
- Sera joint *en annexe au mémoire d'intérêt* la présentation des mesures et tous moyens (technique, économique, financier, etc.) mobilisés pour réaliser le projet ainsi que tout document utile à la compréhension et à l'analyse ;
- Un *extrait du Kbis* de moins de trois mois du candidat ou tout autre document équivalent, ainsi que tout document (délégation de signature ...) attestant que les signataires ont le pouvoir d'engager le candidat qu'ils représentent ;
- Un *extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés* pour la ou les entreprises soumises à cette obligation ;
- Une *attestation d'assurance* responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Les services de la région Hauts-de-France se réservent le droit de solliciter toute précision utile à la compréhension ou l'analyse.

03

Date et heure limites de réception des propositions

La date limite de dépôt des dossiers complets de manifestation d'intérêt est fixée au :

**Mercredi 31 juillet
2024
à 18 h 00, délai de
rigueur.**

Les dossiers devront être adressés à Monsieur PETIT Sylvain, directeur de la mer, des ports et du littoral (DMPL) à la région Hauts-de-France, contre récépissé électronique à l'adresse suivante : port.ddd@hautsdefrance.fr.

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, la Région pourra autoriser l'opérateur ayant manifesté spontanément son intérêt à occuper le domaine portuaire.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper les dépendances visées par le présent avis, la Région lancera une procédure de sélection préalable, conformément à l'article L 2122-1-1 du CGPPP.

Il est précisé que le présent avis n'a ni pour objet, ni pour effet de soumettre la conclusion du titre aux règles prévues par le code de la commande publique, l'occupation sollicitée ne s'inscrivant pas dans le cadre de la réponse à un besoin de la Région Hauts-de-France autorité portuaire pour le port de Boulogne-sur-Mer et Calais.

04

Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la direction de la mer, des ports et du littoral (DMPL) - courriel : port.ddd@hautsdefrance.fr.

05

Annexes

Annexe 1 : Fiche de présentation du candidat

Annexe 2 : Plan de situation

